

## Kit de défense d'un poste en cas de menace de fermeture ou de demande d'ouverture

### **Les enseignants :**

- Informent le SNUipp
- Informent les Parents de l'école (élus au CE ) et toutes les familles
- Informent le Maire et lui demandent toute information utile sur les effectifs en fonction des constructions, lotissements, naissances ...
- Demandent des infos à l'école maternelle pour prévisions années ultérieures

### **Les Parents informent leurs organisations représentatives**

#### **Premier Temps** **si vous avez le soutien de votre Maire**

#### **Constitution d'un « Comité de Défense » rassemblant enseignants, Parents volontaires, et Maire qui s'adresse :**

- à l'IA : courrier + demande d'audience (en cas de refus de l'IA : demande d'audience du Maire seul)
- au Conseiller Général du canton : courrier + demande d'audience
- au député de la circonscription : courrier + demande d'audience
- au préfet : courrier + demande d'audience (en cas de refus du préfet : demande d'audience du Maire seul)
- à la presse locale et régionale (journaux, radios, télé) pour information des démarches entreprises sous forme d'un communiqué de presse ou d'une prière d'insérer

**Le «Comité » informe l'ensemble des Parents du résultat de ces démarches**

**Premier Temps si vous n'avez pas le soutien de votre Maire**

**Constitution d'un « Comité de Défense » rassemblant enseignants, Parents volontaires, et élus volontaires (opposition par ex) qui s'adresse :**

- **au Maire pour obtenir une audience et le convaincre de se joindre au « Comité »**
- **aux élus volontaires pour qu'ils affichent leur soutien et interviennent en Conseil Municipal**
- à l'IA : courrier + demande d'audience (en cas de refus de l'IA : demande d'audience du Maire seul si soutien obtenu) – **Si le Maire maintient son refus, demander au Conseiller Général de faire la demande d'audience à l'IA**
- au Conseiller Général du canton : courrier + demande d'audience
- au député de la circonscription : courrier + demande d'audience
- au préfet : courrier + demande d'audience (en cas de refus du préfet : demande d'audience du Maire seul si soutien obtenu) – **Si le Maire maintient son refus, demander au Conseiller Général de faire la demande d'audience au préfet)**
- à la presse locale et régionale (journaux, radios, télé) pour information des démarches entreprises sous forme d'un communiqué de presse ou d'un prière d'insérer

**Le comité informe l'ensemble des Parents du résultat de ces démarches**

## **Deuxième Temps inviter les médias à toutes les actions suivantes:**

en tenant compte du résultat des démarches le « Comité » organise des actions d'information et de mobilisation médiatiquement visibles :

- réunion publique d'information
- placer banderole et panneau d'information devant l'école, mairie ou autres lieux passants
- distribution de tracts dans le quartier et/ou le village
- signature d'une pétition de soutien
- actions collectives : sit-in, manifestation dans des lieux « visibles ou symboliques » (ex : école, Mairie, bureaux de vote, bâtiments institutionnels, marché, espaces commerciaux ... et toutes les idées que vous aurez)
- informe systématiquement l'IA et le préfet de toutes ces actions
- participe aux actions « carte scolaire » départementales

**Le « Comité » informe l'ensemble des Parents et la presse des résultats obtenus**

## **Troisième temps**

Le « Comité » appelle Parents, élus et citoyens à participer le plus nombreux possible au rassemblement devant l'Inspection Académique le jour du CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) et le jour du CDEN devant la préfecture.

**Les dates vous seront communiquées quand elles seront arrêtées par l'IA et le Préfet.**